

**RÈGLEMENT CONFORME À L'ART. 11 DU DÉCRET PRÉSIDENTIEL NO. 430 DU 26 2001**  
**JEU CONCOURS**  
**"FANTAGIRO D'ITALIA 2025"**  
**(CL 95/2025)**

**PROMOTEUR**

Le concours est organisé par RCS Sport S.p.A., dont le siège social est situé Via Rizzoli 8 - 20132 Milan, Italie (ci-après dénommé le "promoteur").

**SOCIÉTÉ DÉLÉGUÉE**

Clipper S.r.l., sise Via Caterina da Forlì 32 - 20126 Milan, Italie (ci-après dénommée "le Délégué").

**ZONE DE CONCOURS**

Le concours est organisé sur le site officiel [www.fantagiroditalia.it](http://www.fantagiroditalia.it) (ci-après dénommé le "site internet"). Les données des participants collectées pour le tirage au sort seront stockées sur des serveurs situés en Italie. Le serveur de gestion du concours fonctionne dans un environnement cloud, et les données des participants seront dupliquées sur un serveur désigné en Italie. Le tirage au sort ne prendra en compte que les données enregistrées sur le serveur italien. Le promoteur s'engage à fournir aux autorités publiques la base de données du concours sur demande, y compris les demandes faites par l'intermédiaire du délégué. L'organisateur n'est pas un **fournisseur d'accès à Internet** et ne tire aucun profit financier des connexions Internet des participants. Les coûts de connexion dépendent du plan de service Internet personnel du participant.

**DURÉE**

Le concours se déroulera du 26 mars 2025 au 31 mai 2025 à 23h59.

Les tirages au sort auront lieu le 15 avril 2025 (premier tirage) et le 16 juin 2025 (deuxième tirage), comme indiqué ci-dessous.

**ÉLIGIBILITÉ**

Le concours est ouvert à tous les utilisateurs âgés de 18 ans ou plus au moment de la participation (ci-après dénommés "participants"). Sont exclus de la participation les employés et collaborateurs du Promoteur, les employés des sociétés impliquées dans l'organisation du concours et toute personne ne répondant pas à la définition d'un Participant.

**PUBLICITÉ**

La promotion du concours se fera sur le site web, où le règlement complet sera disponible. L'organisateur se réserve le droit d'utiliser d'autres canaux publicitaires, conformément au décret présidentiel n° 430/2001 relatif aux concours. La publicité relative au concours sera conforme au présent règlement.

**PROCÉDURE DE PARTICIPATION**

Le promoteur organise le concours, qui se déroulera comme décrit ci-dessous et permettra à tous les participants de prendre part aux tirages au sort prévus, sous réserve de l'inscription et, le cas échéant, de la sélection d'une équipe composée de 8 cyclistes et de la désignation d'un capitaine dans la section désignée du site web, comme spécifié ci-dessous. En particulier, pendant la durée du concours, pour participer au tirage au sort prévu, les Participants devront d'abord accéder au site web pour compléter gratuitement le processus d'inscription. Les coûts de connexion au site web dépendent du plan de service internet personnel du participant. L'accès au site web peut également se faire par le biais d'une redirection à partir de bannières publicitaires conduisant les participants au formulaire d'inscription. Tous les participants devront remplir le formulaire d'inscription en fournissant toutes les informations personnelles obligatoires. Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois aux fins du concours, et l'organisateur se réserve le droit de vérifier le respect de cette règle. Si plusieurs inscriptions d'un même participant sont détectées, celui-ci sera disqualifié et exclu du tirage au sort. Chaque adresse électronique ne peut être associée qu'à un seul participant, et chaque participant ne peut s'inscrire qu'à l'aide d'une seule adresse électronique. Aucune participation sous un faux nom, une fausse identité ou une identité fictive ne sera autorisée, et les doubles inscriptions ne

seront pas acceptées. L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout moment une copie d'une pièce d'identité afin de vérifier l'exactitude des données personnelles fournies et l'identité des Participants, et de prendre les mesures nécessaires en cas de violation des règles.

Cette procédure doit être effectuée selon le calendrier suivant afin de participer aux tirages au sort prévus :

- inscription du 26/03/2025 au 11/04/2025 à 23:59:59 pour participer au premier tirage au sort, réservé aux personnes résidant ou domiciliées en Italie (prévu pour le 15/04/2025) ;
- inscription et sélection d'une équipe de 8 cyclistes et désignation d'un capitaine du 26/03/2025 au 31/05/2025 à 23:59:59 pour participer au deuxième tirage au sort (prévu pour le 16/06/2025).

La participation au(x) tirage(s) au sort n'est pas automatique mais nécessite toujours l'inscription du participant et, le cas échéant, la sélection d'une équipe. Par conséquent, l'absence d'inscription et, le cas échéant, de sélection d'une équipe dans les délais impartis empêchera le participant de prendre part au(x) tirage(s) au sort.

#### **PROCÉDURE DE TIRAGE AU SORT ET PRIX**

Le 1er tirage au sort aura lieu le 15/04/2025 à Milan, au bureau du Délégué ou dans un autre lieu convenu, en présence d'un notaire ou d'un fonctionnaire de la Chambre de commerce locale, où le tirage au sort intermédiaire prévu sera effectué. L'organisateur fournira un fichier contenant les inscriptions valides du 26/03/2025 au 11/04/2025 à 23:59:59, et les personnes suivantes seront tirées au sort : 47 gagnants et 47 remplaçants, un remplaçant étant attribué à chaque gagnant pour le remplacer en cas d'indisponibilité et/ou de non-conformité des gagnants initialement tirés au sort.

Le deuxième tirage au sort aura lieu le 16/06/2025 à Milan, au bureau du délégué ou dans un autre lieu convenu, en présence d'un notaire ou d'un fonctionnaire de la chambre de commerce locale, où le tirage au sort final prévu sera effectué. Le promoteur fournira un fichier contenant les inscriptions valides et les sélections d'équipes du 26/03/2025 au 31/05/2025 à 23:59:59, et les personnes suivantes seront tirées au sort : 76 gagnants et 76 remplaçants, qui remplaceront les gagnants initialement tirés au sort en cas d'indisponibilité et/ou de non-conformité.

Chaque participant peut participer à tous les tirages au sort, à condition de remplir les conditions requises pour chacun d'entre eux, et ne peut gagner qu'un seul prix au maximum par tirage au sort. L'Organisateur vérifiera le respect des conditions de participation, notamment en s'assurant que le gagnant a respecté le règlement, sous peine de disqualification et de sélection d'un remplaçant.

#### **NOTIFICATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront personnellement informés dans les jours suivant le tirage au sort par courrier électronique. Les gagnants devront envoyer, dans le délai spécifié dans l'avis de gain, toutes leurs données personnelles complètes (nom, prénom, adresse complète, date de naissance, numéro de téléphone), et une copie de leur pièce d'identité pourra être demandée. Les gagnants seront informés de l'adresse à laquelle la documentation demandée devra être envoyée et de la date limite de soumission.

Le prix ne sera officiellement attribué qu'après les contrôles nécessaires de la validité de la documentation soumise, conformément au présent règlement, et la vérification de la concordance entre les données personnelles fournies lors de l'inscription et celles figurant sur la pièce d'identité, si celle-ci est demandée. Après confirmation du gain, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires concernant la réception et l'utilisation du prix.

Si les gagnants ne répondent pas dans le délai spécifié dans l'avis de gain, le premier remplaçant disponible sera contacté.

L'organisateur n'assume aucune responsabilité à l'égard d'un gagnant dans le cas où :

- Le participant n'a pas fourni une adresse électronique valide et fonctionnelle au moment de l'enregistrement du compte.
- Le participant ne consulte pas sa boîte aux lettres électronique à temps et dans le délai imparti pour confirmer son gain.

- La boîte aux lettres est pleine.
- La capacité de stockage de la boîte aux lettres est insuffisante.
- L'adresse électronique fournie lors de l'inscription est incorrecte, incomplète ou inexistante.
- Il n'y a pas de réponse du serveur hôte après l'envoi de l'e-mail de notification de gain.
- La boîte aux lettres a été désactivée.
- L'adresse électronique fournie a été mise sur liste noire, désactivée ou n'est plus fonctionnelle.
- L'e-mail est envoyé dans les spams et/ou n'est pas lu.

## PRIX

Les prix du 1er tirage sont réservés aux personnes résidant ou domiciliées en Italie :

- **1 Hospitality Pass pour 2 personnes pour le Grande Arrivo (étape 21, dimanche 1er juin 2025, Rome - Rome) :**
  - ✓ dans l'**Hospitality Area LOUNGE** à Rome (une zone d'hospitalité couverte exclusive avec une position idéale pour voir la ligne d'arrivée, avec un service de restauration et un open bar non-stop, avec la possibilité de regarder la course en direct sur des écrans de télévision plasma). Valeur commerciale totale : 854,99 € (TVA incluse)
- **10 Hospitality Pass, chacun valable pour 2 personnes au départ d'une étape au choix du gagnant entre l'étape 4 (mardi 13 mai 2025) et l'étape 20 (samedi 31 mai 2025) :**
  - ✓ dans l'**Hospitality Area MICHELANGELO** (hospitalité de haut niveau, la plus proche du podium de signature, avec service de petit-déjeuner et open bar non-stop). Chaque pass est valable pour une étape au choix du gagnant entre l'étape 4 (13 mai 2025) et l'étape 20 (30 mai 2025). Valeur commerciale par prix : 366,00 € (TVA incluse). Valeur totale : 3 660,00 € (TVA incluse)
- **10 Hospitality Pass, chacun valable pour 2 personnes à l'arrivée d'une étape au choix du gagnant entre l'étape 4 (mardi 13 mai 2025) et l'étape 20 (samedi 31 mai 2025) :**
  - ✓ dans le **Hospitality Truck LEONARDO** (un camion à plusieurs niveaux situé près de la ligne d'arrivée, offrant un service continu de nourriture et de boissons et la possibilité de regarder la course en direct sur des écrans de télévision plasma). Chaque pass est valable pour une étape au choix du gagnant entre l'étape 4 (13 mai 2025) et l'étape 20 (30 mai 2025). Valeur commerciale par prix : 610,00 € (TVA incluse). Valeur totale : 6 100,00 € (TVA incluse).
- **1 Chrono Experience pour 2 personnes (Étape 10, 20 mai 2025, Lucques - Pise, TUDOR ITT)**  
L'expérience comprend :
  - ✓ Accueil par le personnel du Giro Club
  - ✓ Pass journalier
  - ✓ Accès à la zone Hospitality au départ avec service de petit-déjeuner/open bar
  - ✓ Voiture VIP suivant un cycliste
  - ✓ Accès à l'Hospitality Truck Leonardo à l'arrivée, avec un service continu de nourriture et de boissons
  - ✓ Visionnage de la course en direct sur des écrans de télévision plasma
  - ✓ Cadeau du Giro d'Italia
  - ✓ Service de navette aller-retour vers le lieu de départ (sur demande)

- **1 expérience Drive + Fly pour 2 personnes. Le pass est valable pour une étape au choix du gagnant entre l'étape 6 (15 mai 2025), l'étape 7 (16 mai 2025), l'étape 8 (17 mai 2025), l'étape 15 (25 mai 2025) et l'étape 16 (27 mai 2025).**

L'expérience comprend à la fois la possibilité de suivre la course dans une voiture VIP officielle et de faire l'expérience d'un vol en hélicoptère au-dessus de la course, offrant une position privilégiée et des vues à couper le souffle. Services inclus :

- ✓ Accueil par le personnel du Giro Club
- ✓ Pass journalier
- ✓ Accès à la zone Hospitality au départ avec service de petit-déjeuner/open bar
- ✓ Suivi de la course dans une voiture VIP
- ✓ Déjeuner (lunchbox)
- ✓ Vol en hélicoptère de 20 minutes au-dessus de la course
- ✓ Accès à l'Hospitality Truck Leonardo à l'arrivée, avec un service continu de nourriture et de boissons
- ✓ Visionnage de la course en direct sur des écrans de télévision plasma
- ✓ Cadeau du Giro d'Italia
- ✓ Service de navette aller-retour vers le lieu de départ (sur demande)

Le participant reconnaît et accepte que la faisabilité du vol en hélicoptère est à la seule discréption du pilote et dépend des conditions météorologiques, telles que (mais sans s'y limiter) une visibilité réduite, des vents forts ou des turbulences excessives. Le service peut également être suspendu en cas d'annulation de l'étape et/ou de force majeure (par exemple, événements météorologiques, de sécurité ou de grève). Valeur commerciale du prix : 3 782,00 euros (TVA incluse).

- **1 Giro-E Enel Exclusive E-bike Experience pour 1 personne** : le gagnant aura l'opportunité de participer à une étape, au choix entre l'étape 5 du samedi 17 mai, Camerino - Castelraimondo, ou l'étape 14 du mardi 27 mai, Rovereto - Passo San Valentino, du Giro-E, de courir avec l'équipe RCS Sport et de vivre l'atmosphère de la Corsa Rosa grâce aux vélos de course à assistance électrique, e-road bike, en franchissant la même ligne d'arrivée que les cyclistes professionnels et en recevant une récompense sur leur podium. L'expérience comprend un kit technique composé d'un maillot et d'un short, d'un casque et de lunettes, de gants et de chaussettes, l'utilisation d'un vélo électrique pour la course et d'autres services réservés, notamment un parking dédié pour toute la journée, un vestiaire après la course, un service de navette pour le retour au parking et l'accès à la zone Hospitality VIP, installée près de la ligne d'arrivée du Giro d'Italia, pour assister à l'arrivée des professionnels depuis une position privilégiée. Ne sont pas inclus : les vêtements de rechange, les chaussures de cyclisme et les pédales, qui doivent être fournis par le gagnant. Si le gagnant ne dispose pas de chaussures de cyclisme et de pédales, il doit en informer l'organisateur dans le délai imparti, et l'organisateur lui fournira des pédales plates compatibles avec des chaussures de sport ordinaires. Il est précisé que pour prétendre au prix, le gagnant doit être en possession d'un certificat médical valide pour la pratique sportive non compétitive, qui doit être soumis au promoteur en suivant les procédures et les délais communiqués.

Valeur commerciale du prix : € 1.830,00 (TVA incluse)

- **21 boîtes moyennes Giovanni Rana "A Caccia di Novità" contenant les nouveautés les plus délicieuses, des articles exclusifs et les nouveaux raviolis du Giro d'Italia en édition limitée.** Valeur du prix : 53,00 € TTC par boîte (valeur totale : 1 113,00 € TTC). Chaque boîte contient

- ✓ 1 Édition limitée Giro d'Italia crevettes, mozzarella et zeste de citron IGP de Sorrente - 250 g
- ✓ 1 Édition limitée Giro d'Italia artichauts, guanciale et pecorino romano DOP- 250g
- ✓ 1 Édition limitée du Giro d'Italia Bresaola della Valtellina IGP et Stracchino - 250g
- ✓ 1 édition limitée du Giro d'Italia Pesto alla Genovese - 250g

- ✓ 1 Sfogliavelo alla Norma - 250 g
- ✓ 1 Sfogliagrezza Champignons de Paris - 250 g
- ✓ 1 asperge Gioiaverde - 250 g
- ✓ 1 Lasagne aux courgettes et au fromage Provola - 350 g
- ✓ 1 Lasagne aux champignons et au jambon - 350 g
- ✓ 1 Pappardelle - 250 g
- ✓ 1 Tagliatelle aux 4 céréales et graines de pavot - 250 g
- ✓ 1 sauce Carbonara fraîche - 150 g
- ✓ 1 sauce Norma fraîche - 225 g
- ✓ 1 ragù végétarien BologNew - 180 g
- ✓ 1 sauce aux légumes frais - 180 g
- ✓ 1 sauce Boscaiola fraîche - 180 g

Si un produit n'est pas disponible, il sera remplacé par un autre de même valeur. Pour plus d'informations sur chaque produit inclus dans la boîte, veuillez consulter : <https://shop.giovannirana.it/prodotto/box-giovanni-rana-a-caccia-di-novita-medium>

- **1 pack POLTI (machine à café + 3 paquets de grains de café SOLO)**

- ✓ 1 Machine à café Polti Coffea G50S avec moulin à café intégré et panneau de contrôle tactile, 1 paquet de 250g de grains de café SOLO - Origine unique Ouganda, 1 paquet de 250g de grains de café SOLO - Origine unique Tanzanie, 1 paquet de 250g de grains de café SOLO - Origine unique Vietnam. Valeur commerciale totale : **€ 604,97** (TVA incluse)

- **1 bouteille de six litres d'Astoria Matusalem "Maglia Rosa Giro d'Italia 2025" signée par le vainqueur du classement général.** Valeur commerciale totale : 183,00 € (TVA incluse).

**Prix pour le deuxième tirage :**

- **1 Maglia Rosa signée par le vainqueur du classement général** - Valeur commerciale : 84,95 € (TVA incluse)
- **1 Maglia Azzurra signée par le vainqueur du classement de la montagne** - Valeur commerciale : 84,95 € (TVA incluse)
- **1 Maglia Ciclamino signée par le vainqueur du classement par points** - Valeur commerciale : 84,95 € (TVA incluse)
- **1 Maglia Bianca signée par le vainqueur du classement des jeunes coureurs** - Valeur commerciale : 84,95 € (TVA incluse)
- **1 Maillot spécial Sienne signé par le vainqueur de l'étape 9 (dimanche 18 mai 2025)** - Valeur commerciale : 89,00 € (TVA incluse)
- **1 Maillot spécial Colle delle Finestre signé par le vainqueur de l'étape 20 (samedi 31 mai 2025)** - Valeur commerciale : € 89,00 (TVA incluse)
- **1 Maillot spécial Rome signé par le vainqueur de l'étape 21 (dimanche 1er juin 2025)** - Valeur commerciale : 89,00 € (TVA incluse)
- **3 Casques Oakley Giro d'Italia** - Valeur commerciale : € 219,00 (TVA incluse) chacun (valeur totale : € 825,00 TVA incluse)
- **3 paires de lunettes de soleil Oakley Giro d'Italia** - Valeur commerciale : € 275,00 (TVA incluse) chacune (valeur totale : € 825,00 TVA incluse)
- **1 sac My Style Bags Harvard Small Giro d'Italia Edition.** Un accessoire qui allie style et praticité, parfait pour les fans du Giro d'Italia. La toile noire légère est associée à des détails en cuir finement grainé, garantissant résistance et élégance. Le logo officiel, brodé en rose, apporte une touche distinctive. Grand et fonctionnel, avec une bandoulière réglable et un intérieur en coton avec des poches, il est idéal pour toutes les aventures. Valeur commerciale : 230,00 € (TVA incluse)

- **5 Sweats + Polos Kappa Giro d'Italia** - Valeur commerciale : 175,00 € (TVA incluse) chacun (valeur totale du prix : 875,00 € TVA incluse)
- **1 feuille d'armement signée par tous les coureurs participant au Giro d'Italia 2025** - Valeur commerciale : €100,00 (TVA incluse)
- **10 casquettes Kappa Giro d'Italia** - Valeur commerciale : € 30,00 (TVA incluse) chacune (valeur commerciale totale : 300,00 € TVA incluse)
- **5 grandes peluches Wolfie, mascotte officielle du Giro d'Italia, fabriquées par Trudi (dimensions : 15x30x23 cm)** - Valeur commerciale : 35,00 € (TVA incluse) chacune (valeur commerciale totale : 175,00 € TVA incluse)
- **10 petites peluches Wolfie, mascotte officielle du Giro d'Italia, fabriquées par Trudi (taille : 9x16x17 cm)** - Valeur commerciale : 20,00 € (TVA incluse) chacune (valeur commerciale totale : 200,00 € (TVA incluse))
- **10 t-shirts commémoratifs du Giro d'Italia 2025 par All4cycling** - Valeur commerciale : € 25,00 (TVA incluse) chacun (valeur commerciale totale : € 250,00 TVA incluse)
- **10 boîtes de collection Novi Giro d'Italia** - Valeur commerciale : € 10,90 (TVA incluse) chacune (valeur commerciale totale : € 109,00 TVA incluse)
- **1 bidon Elite Fly Giro d'Italia signée par le vainqueur du Giro d'Italia 2025** - Valeur commerciale : € 7,00 (TVA incluse)
- **10 bidons Elite Fly Giro d'Italia** - Valeur commerciale : 7,00 € (TVA incluse) chacune (valeur commerciale totale : 70,00 € TVA incluse).

#### **VALEUR TOTALE DES PRIX**

La valeur totale de la cagnotte est de 23 873,77 € (TVA incluse).

Pour ce montant, le promoteur fournit la garantie requise en faveur du ministère des entreprises et du Made in Italy, conformément au D.P.R. n° 430/2001.

#### **DISPENSE DE RETENUE À LA SOURCE**

Le promoteur renonce au droit de retenir l'impôt sur les prix en faveur des gagnants, conformément à l'article 30 du D.P.R. 600/73.

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES ET RESPONSABILITÉ**

Les prix seront mis à disposition dans un délai de 180 jours à compter de la date de fin du concours. Toutes les opérations seront effectuées dans le respect de la réglementation applicable en Italie. Si un prix ne peut être attribué ou reste non réclamé, y compris par des remplaçants, le promoteur s'engage à donner des biens, des produits ou des services de valeur équivalente à des œuvres caritatives.

Toutes les dépenses liées à la jouissance du prix seront à la charge du gagnant et de l'adulte qui l'accompagne. Le bénéficiaire désigné de tout prix non attribué sera la Fondazione Telethon ETS, dont le siège social est situé Via Varese 16b - 00185 Rome, code fiscal : 04879781005.

Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour les problèmes d'accès, les interruptions, les dysfonctionnements ou les difficultés liés aux outils techniques, aux ordinateurs, aux lignes téléphoniques, aux câbles, à l'électronique, aux logiciels, au matériel, à la transmission et à la connexion, à l'accès à Internet, aux antivirus, aux antispam, aux pare-feu, aux erreurs postales ou à toute autre cause indépendante de la volonté du Promoteur.

En s'inscrivant, les participants acceptent inconditionnellement les règles contenues dans le présent règlement. L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'erreur dans la communication de l'adresse de livraison des prix ou en cas de non-livraison pour des raisons indépendantes de sa volonté.